Service de garde Lavoie / 2023-2024

C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant au service de garde. Nous souhaitons lui offrir un milieu de vie sécuritaire et divertissant afin de rendre agréable le temps qu'il passera avec nous.

Bienvenue à votre service de garde!

* INFORMATIONS IMPORTANTES ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT *

1. INSCRIPTION ET TARIFS

L'inscription se fait en même temps que celle de l'école, en ligne ou en communiquant avec nous pour l'élève qui débute le préscolaire ou si la date limite est dépassée. **Vous devez avoir complété le processus pour débuter la fréquentation. L'inscription peut être refusée si un solde de l'année précédente demeure impayé.**

Comme indiqué dans le contrat, le parent s'engage à payer les frais de toutes les périodes réservées à l'horaire de fréquentation, **que son enfant soit présent ou non.** En cas d'accident, de maladie grave ou d'hospitalisation, le contrat de service sera suspendu sur présentation d'un billet médical du médecin traitant.

Par jour :	**9.20 $ (maximum par jour)**
Par période :	- Matin : 2,03 $ - Midi : 3.30 $ - Après l'école : 7.63 $
Par journée pédagogique :	- Journée complète : 15.75 $ - Demi-journée : 7.88 $
Par journée compensée	Tarif appliqué à la période, selon la fréquentation de l'enfant.

Les frais peuvent être réévalués en cours d'année

SELON LES CRITÈRES DU MINISTÈRE, LE STATUT DE L'ÉLÈVE CORRESPONT À :

*** RÉGULIER *** : Si vous réservez une fréquentation d'au minimum 2 périodes/jour (Reçu d'impôt fédéral)

*** SPORADIQUE *** : Si vous ne réservez aucune période ou que la réservation ne correspond pas à celle du statut de régulier. (Reçu d'impôt fédéral et provincial)

Pour plus d'informations : https://www.cssphares.qc.ca/service-de-garde/

2. HORAIRE

Le service est offert de la première journée de classe, jusqu'à la dernière journée de classe en juin.

* Heures d'ouverture les jours de classe : 7h15 à 7h55, 11h25 à 12h30 et 15h à 17h30 *

FRAIS DE RETARD : 1 À 15 MINUTES : 7.50$ / 15 À 30 MINUTES : 15.00$

Nous sommes **fermés lors des jours fériés** du calendrier scolaire, mais ouverts en continu pour :

- ✓ L'entrée progressive et les jours de congés communs du préscolaire

VOUS DEVEZ RÉSERVER UNE PLACE POUR QUE VOTRE ENFANT PUISSE FRÉQUENTER LORS DE CES JOURNÉES. VOIR LE POINT 4 POUR LES DÉTAILS.

Vous pouvez consulter le calendrier scolaire à l'adresse suivante :
https://www.cssphares.gouv.qc.ca/parents-et-eleves/calendrier-scolaire/

À moins d'avis de fermeture annoncé sur le site du Centre de services scolaire et dans les médias, il est aussi possible d'utiliser le service si les cours sont suspendus lors de tempête ou autre.

3. PRÉSENCE/ABSENCE

IMPORTANT : Pour un changement temporaire dans la fréquentation prévue (ajout ou absence), nous joindre **PAR TÉLÉPHONE SEULEMENT** au 418-896-1316.

Prenez note que nous n'avons pas accès aux absences motivées par le portail parent, ni aux messages dans l'agenda de votre enfant.

Pour ajouter une présence :

➔ Faire la demande idéalement 24h à l'avance car nous devons vérifier si une place est disponible.

Le personnel est prévu en fonction des inscriptions reçues en début d'année, **IL EST DONC POSSIBLE QUE LA DEMANDE SOIT REFUSÉE** si le ratio élèves/éducatrice ne peut être respecté.

Pour motiver une absence :

➔ Toujours aviser le service de garde en nous téléphonant dès que possible. La boîte vocale est en fonction en tout temps et les messages sont pris régulièrement.

Pour sa sécurité, aucun enfant prévu présent ne sera autorisé à quitter **SI NOUS N'AVONS PAS REÇU VOTRE AUTORISATION.**

4. JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

Les journées pédagogiques se dérouleront au service de garde Les Amis de Fabien de l'école primaire de Saint-Fabien, une inscription à ces journées est obligatoire pour pouvoir avoir votre place.

Si vous avez besoin d'une place au service de garde lors des journées de congés pédagogique, vous devez inscrire votre enfant par téléphone et le faire **UNE SEMAINE AVANT LA TENUE DE LA JOURNÉE CONCERNÉE**, que ce soit pour une présence ou une absence. 418-896-1316

*** ATTENTION * ATTENTION * ATTENTION ***

Pour une meilleure planification des activités et de l'horaire du personnel :

➔ **AUCUN ENFANT NE SERA ACCEPTÉ APRÈS LA DATE LIMITE.**

➔ **POUR ANNULER VOTRE RÉSERVATION SANS FRAIS, LE FAIRE 48H À L'AVANCE.**

5. FACTURATION

Vous recevrez à chaque semaine (à moins d'exception) votre état de compte par COURRIEL et sur le PORTAIL PARENT. Vous devez payer à la semaine ou aux deux semaines. **VOUS NE DEVEZ PAS DÉPASSER CE DÉLAI.**

Le paiement se fait par internet ou par chèque. Pour les paiements en ligne, n'avez qu'à suivre la procédure indiquée sur votre facture pour créer votre compte à partir du numéro de référence associé au parent qui va payer les factures. **ATTENTION : ASSUREZ-VOUS QUE CE NUMÉRO EST BIEN CELUI DU PARENT PAYEUR CAR C'EST À CE NOM QUE LE REÇU D'IMPOT SERA ÉMIS.** Ce parent doit aussi avoir un compte à son nom sur le Portail Parent pour avoir accès à son reçu qui y sera déposé en février.

Si vous avez plus d'un enfant qui fréquente, vous pouvez faire un seul paiement par famille en utilisant le numéro de référence de la facture du plus jeune. Le montant payé sera réparti entre les autres enfants de la famille.

➔ **À défaut de paiement, nous nous réservons le droit :**
De cesser le service et de prendre les mesures de recouvrement qui s'imposent.

6. CHANGEMENT DE RÉSERVATION

Si vos besoins changent et vous désirez modifier la fréquentation de votre enfant, il faut remplir le formulaire Modification au contrat de fréquentation, disponible sur demande, et le transmettre au service de garde.

- **Changement de fréquentation à la baisse** : le formulaire doit être reçu au moins dix jours ouvrables avant la date d'effet du changement, sans quoi les frais de la fréquentation actuelle seront facturés.

- **Changement de fréquentation à la hausse ou de plage horaire** : il ne sera accepté que si le ratio élèves/éducatrice est respecté. Les frais de garde s'ajouteront à la facturation dès que le service sera rendu.

*** ATTENTION * ATTENTION * ATTENTION ***

* Chaque changement d'horaire doit être en vigueur **POUR UN MINIMUM DE QUATRE SEMAINES ***

* **AUCUN CHANGEMENT** permis entre le début des classes et la mi- septembre (date à confirmer) *

7. REPAS ET COLLATION

Vous devez fournir le diner et la collation de votre enfant dans une boite à lunch identifiée. N'oubliez pas d'y mettre un bloc réfrigérant (icepack) ainsi que des ustensiles.

Si vous n'avez pas de contenants isolants pour les repas, des fours à micro-ondes sont disponibles. C'est l'éducatrice qui est responsable de manipuler les plats à faire chauffer.

Dans la mesure du possible, assurez-vous que votre enfant soit autonome lors de ses repas : lui couper ses aliments, utiliser des contenants faciles à ouvrir et à fermer… Dans un groupe de 20 enfants, il peut être long pour lui d'attendre qu'on puisse l'aider. Nous vous demandons aussi de fournir des aliments santé car la politique alimentaire du Centre de service scolaire s'applique aussi au service de garde.

8. SANTÉ

L'enfant atteint d'une maladie contagieuse ou dont l'état général ne lui permet pas de suivre le groupe **ne peut fréquenter le service de garde.** Dans ce cas, le personnel vous contactera pour venir le chercher.

POUR QU'UN MÉDICAMENT SOIT ADMINISTRÉ À VOTRE ENFANT, VOUS DEVEZ :

* Demander et remplir le formulaire d'autorisation à cet effet.

* Fournir le flacon avec la prescription originale identifiant le nom de l'enfant et du médicament, la posologie et la durée du traitement.

N'hésitez pas à nous informer de toute situation pertinente concernant la santé de votre enfant afin que nous puissions intervenir adéquatement si nécessaire.

9.GÉNÉRALITÉS

*** LE CODE DE VIE DE L'ÉCOLE S'APPLIQUENT AUSSI AU SERVICE DE GARDE ***

- Aucun enfant, parent ou éducatrice n'est autorisé à se rendre dans les classes, peu importe la raison.
- Une autorisation est nécessaire si votre enfant doit quitter seul ou avec une autre personne que vous.
- Prévoir du temps pour que votre enfant range ses jeux et son matériel avant de partir.
- Les jeux personnels sont interdits. (Nous ne sommes pas responsables des bris/objets perdus).
- Si nécessaire pour votre enfant, vous pouvez laisser des vêtements de rechanges identifiés au service de garde.
- Le parent doit entrer au service de garde lorsqu'il vient chercher son enfant et doit l'accompagner au vestiaire.

* *

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.
Merci de votre collaboration et au plaisir de vous rencontrer 😊

Marie-Josée Morrison
Technicienne en service de garde
(418) 736-4965 poste 3

Maude Berger
Éducatrice en service de garde
(418) 896-1316 (cell. Du SDG)